



Par Vlada, le 04/03/2009 à 12:54

Bonjour,

J'ai résilié mon abonnement de portable , car j'ai perdu mon emploi et je ne pouvé plus continuer à payer mon abonnement. Biensur j'ai envoyé la resiliation en RAR et j'ai joint ma carte d'inscription de ANPE. Le probleme est que : quand j'ai ouvert l'abonnement je porté encore le nom d'epoux car j'atais en instance de divorce et l'abonnement est au nom d'epoux. En plus j'habitais chez mes parents donc j'ai donné l'adresse de chez mes parents.

Au moment de résiliation d'abonnement j'ai déjà été divorcé et mon nom a changé, j'ai récupéré mon nom de jeune fille. Et j'ai été inscrite aux ASSEDIC aussi sur le nom de jeune fille. En plus de tous ça j'ai acheté une maison avec mon compagnon, on est pacsés.

La carte d'anpe que j'ai envoyé à est au mon nom de jeune fille. Le n'a pas accepté ma carte comme justificatif car pour eux je ne suis pas la même personne, qui a ouvert l'abonnement. Ils me facturent les 12 mois qui restent d'abonnement. J'ai fait une opposition sur dans ma banque.

de leur coté ils ont transféré mon dossier à une société de recouvrement.

Maintenant XXXXXX n'arretent pas d'envoyé les courriers de menaces chez mes parents sur mon ancien nom d'epoux. Ce que je voulais savoir : si mes parents sont oubligés de donner mon adresse et mon nom actuel si il y a un hussier qui se presente chez eux. Et si ils peuvent dire que la personnent qu'ils cherche n'habite

pas ici et ils savent pas de quoi il sagit. Moi, de mon coté j'ai envoyé à XXX 7 RAR avec mon acte de divorce en leur expliquant que c'est moi la personne qui a ouvert l'abonnement et que j'ai divorcé, c'est pour ça le nom a changé. XXX ils disent que tout va s'arranger, mais ça ne s'arrete pas. J'ai appelé également à XXX une vingtaine de fois. Imaginez les frais investis pour arrêté tous ça, et ça n'a absolument rien donné. Bientôt il y aura le tribunal chez XXX et ils vont m'envoyer un huissier chez mes parents je pense, car ils ont pas mon adresse, pour saisir des biens. En plus XXX leur a donné mon numéro de compte, ils ont dit qu'il vont faire les arrets sur mes salaires. Et les frais de tribunal et d'huissier seront à ma charge.

Est-ce que je suis vraiment menacé d'être saisié ou prélevé sur mon compte ? Qu'est-ce que je peux faire pour me débarasser d'XXX ? Peut être il faut que je leur envoie mes revenus mensuel et mes charges qu'ils voyent que je ne suis pas capable de

regler la somme qu'ils me demandent ?